

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME DIX-SEPTIÈME

1898

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1899

DISCUSSION (*suite*¹).**L'ALCOOLISME ET QUELQUES-UNES DE SES CONSÉQUENCES**

M. Lacassagne. — Au sujet de la communication faite par M. Mayet et des opinions qui ont été exprimées au cours de la dernière séance, je tiens à présenter quelques considérations et à mettre en lumière plusieurs points qu'il est utile de nettement préciser.

Ce n'est pas seulement de nos jours, en notre siècle, que la race humaine a recherché les boissons excitantes. Les livres de l'Inde antique, qui parlent du *soma*, les traditions bibliques mentionnant la pomme d'Ève, les poésies des pays du Nord, montrent que l'on faisait déjà appel — en ces temps reculés — non pas à l'alcool, qui n'était pas encore isolé, mais aux liquides renfermant de l'alcool.

Un proverbe arabe dit que la vigne plantée par Noé fut arrosée avec le sang du singe, du lion et du porc. Cette comparaison a été faite par un peuple oriental, c'est-à-dire éminemment observateur ; elle est très exacte et peint d'une façon remarquable les trois phases de l'ivresse : sous l'influence de l'alcool, l'homme fait rire, grimace et amuse comme le singe ; puis devient plus fort, plus courageux, presque téméraire ; en dernier lieu il roule dans le ruisseau et se vautre comme le porc.

Je ne reviendrai pas sur les points discutés le mois passé et j'aborderai immédiatement l'alcoolisme au point de vue médico-légal.

Il y a une grande division à faire parmi les alcooliques : c'est la

¹ L'alcoolisme et quelques-unes de ses conséquences (*Bulletin de la Société d'anthropologie*, t. XVI, p. 493, 1897). Discussion, v. plus haut, p. 21.

séparation des buveurs d'habitude d'avec les *dipsomanes*. Ces derniers — du fait de leur hérédité — prennent des accès de folie et ces accès de folie se traduisent par une impulsion violente, irrésistible à boire. En voici un exemple : nous avons eu affaire à un individu sobre, buvant de l'eau ou très peu de vin pendant ses repas et rien dans leur intervalle. Brusquement il va acheter de nombreuses bouteilles de vin, de bière, plusieurs litres d'alcool, de liqueurs et, pendant huit jours, pendant quinze jours, il absorbe des doses énormes de ces boissons fermentées, de ces spiritueux. C'est l'accès de dipsomanie. L'accès passé, il se remet au régime de l'eau comme auparavant.

Le dipsomane alcoolique n'est pas un alcoolique ordinaire. C'est une des faces de la question qu'il serait intéressant d'étudier.

Un autre point. Les médecins légistes ont attiré l'attention sur la fréquence des morts subites dues à l'alcool : à la suite d'un traumatisme léger, sous l'influence d'une cause occasionnelle insignifiante, un homme meurt sans qu'à l'autopsie aucune lésion sérieuse puisse expliquer cette mort... Toutefois, les nécropsies pratiquées dans ces cas offrent quelques particularités à signaler. Ce sont — tout d'abord — des adhérences pleurales⁴ fréquentes. Je les ai observées dans plus de 80 pour 100 des cas. Souvent les adhérences sont le fait d'une tuberculose pulmonaire plus ou moins avancée : elles sont banales en ce cas et l'examen du poumon ne laisse aucun doute sur leur origine ; mais il est des cas où n'existe aucun tubercule au sommet et dans lesquels on se trouve dans la nécessité d'invoquer un véritable état constitutionnel. On observe aussi la dégénérescence athéromateuse des artères ; l'athérome, cette « rouille des artères », est pour ainsi dire constant ; les vaisseaux, de souples et élastiques qu'ils étaient, sont devenus, par un processus d'artérite chronique, rigides, durs, incrustés de sels calcaires, fragiles et, comme on a l'« âge de ses artères », on peut dire que l'alcool agit surtout en produisant une sénilité précoce. Les organes d'un alcoolique mort entre trente-

⁴ Thèse du Dr Comte, élève de M. Lacassagne. *Des adhérences pleurales au point de vue médico-légal*, Storck, Lyon, 1897.

cinq et quarante ans, se présentent parfois avec l'aspect de ceux d'un vieillard de soixante à soixante-dix ans.

La sénilité précoce créée par l'alcoolisme nous amène à parler de la mort du buveur.

Celle qui survient dans l'*alcoolisme aigu*, au cours de l'*ivresse*, est presque toujours la même. L'ivrogne, après avoir absorbé beaucoup d'alcool et de vin frelaté, en arrive à la période du porc : il roule dans un fossé ou se couche contre un mur, au pied d'un arbre. C'est le soir généralement, l'air est froid, souvent très froid, la température du corps de l'homme pris de boisson est elle-même abaissée par l'alcool au-dessous de la normale et le sang quitte la surface du corps pour aller congestionner les organes profonds, le cerveau surtout. Sous l'influence de cette congestion, la torpeur intellectuelle augmente, le sommeil arrive, irrésistible, et le coma alcoolique est bientôt un fait accompli. Le poumon congestionné respire mal ; la température centrale s'abaisse de plus en plus ; la mort arrive par refroidissement excessif de l'organisme et elle se produit plus ou moins vite selon la saison, mais toujours lorsque tout le glycogène contenu dans le foie a disparu, a été brûlé, ainsi que mes recherches l'ont établi.

Dans le *delirium tremens*, la mort est fréquemment une mort violente. Au cours de son accès, le malade prend une fenêtre pour la porte et il se précipite dans le vide ; ou bien il se heurte violemment contre l'angle d'une cheminée, d'un meuble, et se fracture le crâne... à moins que sous l'impulsion de son délire il ne prenne un couteau, une arme quelconque, et aille assassiner un voisin qui se trouve être ainsi une victime de l'alcoolisme.

Dans ce groupe, il faut aussi faire rentrer les *impulsifs ambulatoires* et les *exhibitionnistes*.

Dans l'*alcoolisme chronique*, la mort survient de mille façons : par tuberculose pulmonaire, fréquente chez les buveurs ; par les lésions du foie, par la cirrhose hépatique ; par hémorragie cérébrale..., etc., ou bien encore — et c'est là le point intéressant — par une maladie aiguë, qui évolue sans symptômes chez les séniles précoces que sont les alcooliques comme chez certains vieillards. On peut rappeler, à ce propos, les cas signalés par Dechambre et

Charcot et ceux observés journellement dans nos hospices de vieillards : à la Charité, au Perron... je veux dire ces vieillards qui se promènent, qui causent sans fatigue ; on leur parle, on les laisse assis tranquillement sur leur chaise, on revient auprès d'eux quelques instants après et on les trouve morts, la tête appuyée sur leur lit. L'autopsie révèle des lésions de pneumonie à la dernière période, évoluant depuis de longs jours avec intensité, et qu'aucun symptôme réactionnel n'avait révélé. Pour certains alcooliques, il en est de même. Ils peuvent contracter une infection grave, ne s'en aperçoivent pas, vaquent à leurs occupations et brusquement tombent, meurent en quelques instants.

Enfin, il est des cas où la mort est provoquée par un léger traumatisme insuffisant en lui-même pour la déterminer chez un individu normal.

On conçoit l'importance de ces faits en médecine légale.

Un exemple précise la pensée, le voici : Une rixe éclate entre ivrognes. C'est chose courante, les spectateurs n'y attachent pas grande importance, mais, brusquement, l'un des combattants s'affaisse et meurt. On arrête son adversaire qui se trouve accusé de meurtre, alors qu'il n'est coupable que d'une giflè, d'un coup de poing, presque innocents. L'homme est mort pourtant, comment expliquer ce fait ? sinon par cette hypothèse, qu'au moment de la rixe, les centres nerveux de la victime se trouvaient sous l'influence de l'alcool, que le pneumogastrique se trouvait excité, en état d'équilibre instable, prêt à exercer son action d'arrêt sur le cœur ; qu'enfin, la légère contusion éprouvée a provoqué une commotion cérébrale, minime elle-même, mais suffisante pour rompre cet équilibre déjà compromis et provoquer une syncope mortelle.

Ajoutons toutefois qu'à côté de ces alcooliques en imminence de mort, il en est d'autres qui résistent d'une façon extraordinaire aux traumatismes les plus violents. Jusqu'à la mort il y a alcooliques et alcooliques.

On a parlé des causes de l'alcoolisme, mais toutes n'ont pas été citées. Il en est une sur laquelle je puis insister avec faits à l'appui : c'est l'amour malheureux ou l'absence d'amour.

Les pauvres diables cherchent dans le sommeil ou dans l'ivresse l'oubli des chagrins et des douleurs; de même l'amour malheureux et l'absence d'amour — qui produisent l'ennui, le *tædium vitæ* — conduisent à l'alcoolisme.

Les besoins du cœur, les satisfactions à donner aux sentiments sont aussi naturels à l'homme que les besoins physiques, sans cela, il y a des crises de même ordre. Rappelez-vous qu'au début des sociétés et encore dans certaines peuplades, lorsque les boissons excitantes sont rares, on voit les individus se livrer à des mouvements excessifs, cadencés et rythmés comme les danses des sauvages.

Il faut tenir compte aussi des conditions de climat : le froid excite à boire.

Dans les sociétés modernes, l'alcool est absorbé par les malheureux obligés de lutter ou de faire un effort rapide, par les surmenés, par les *struggle for lifers*. C'est le plus souvent le coup d'éperon exigé dans la terrible lutte pour la vie de notre époque actuelle.

Sans envisager au même point de vue — d'ailleurs un peu paradoxal — que M. Pélagaud, le rôle bienfaisant (?) de l'abus de l'alcool, je me suis parfois demandé si, à côté de tous les méfaits dont il est chargé, on ne pouvait pas lui trouver un rôle utile dans nos sociétés modernes. Au Congrès de Rome (1885), j'ai fait remarquer que l'on ne tenait pas assez compte, dans les statistiques criminelles, de l'influence de l'émigration qui enlève une grande partie de la lie ou de l'écume (comme on voudra l'appeler) d'un peuple émigrant et que, si l'on en tenait compte, l'Italie verrait le coefficient de sa criminalité, déjà considérable, s'élever davantage encore et atteindre des hauteurs véritablement excessives. Je compare un peu l'alcoolisme à cette dérivation, et je crois qu'on pourrait presque l'appeler une *émigration à l'intérieur*. En effet, il sévit avec le plus d'intensité dans les bas-fonds populaires et en amène la disparition précoce, d'où moins de crimes, moins de délits.

Je ne veux pas innocenter l'alcool, mais j'exprime cette idée-là surtout pour amener cette idée-ci : on a beaucoup exagéré l'import-

tance des courbes *comparées* de la consommation de l'alcool et de la criminalité. On en a tiré des rapports de causes à effets qui servent admirablement certaines doctrines, mais qui sont fort mal justifiés. Je ne voudrais pas être trop long et développer de multiples arguments, je dirai seulement : la criminalité décroît en France où l'alcoolisme augmente ; il y a des pays très alcoolisés qui ont une criminalité faible et réciproquement. Ainsi, en Suède et en Norvège. On pourrait citer également l'exemple de l'Irlande, mais là intervient le facteur de l'émigration.

En France, les dernières statistiques — celles de l'année 1895 — ne montrent-elles pas un abaissement de la criminalité ? Que faut-il donc penser des conclusions hâtives tirées de la comparaison des courbes du crime ou de l'aliénation mentale avec celle de l'alcool ? On pourrait faire des rapprochements analogues si on rapprochait ces graphiques de ceux qui indiquent les progrès de l'instruction primaire, de la consommation du tabac et même des gilets de flanelle !

Le véritable rapprochement à faire est celui de la criminalité d'un pays et de « la concurrence pour la vie » dans ce pays.

Plus la lutte est âpre, violente, plus il y a de victimes. On cherche à se faire une place en jouant d'abord des coudes, puis à coups de poings et enfin à coups de revolver ou de poignard. Aux Etats-Unis, la terre classique des *struggle for lifers* dont je parlais, le nombre des homicides est de 120 pour un million d'habitants ; il est de 25 en Italie, de 15 en France, de 10 en Allemagne.

Un dernier chapitre me reste à envisager : celui des remèdes de l'alcoolisme. M. Mayet a laissé de côté cette question qui est très complexe, très discutée et dans laquelle il est difficile d'éviter une erreur sans tomber dans une autre. Je voudrais pourtant en dire un mot, en me plaçant à un point de vue assez spécial, je n'ose dire personnel. Je crois que l'on peut agir sur l'alcoolisme par l'*exemple* et l'*imitation*. Je suis persuadé que l'imitation de l'exemple donne et contribue pour une large part à la diffusion de la consommation des boissons spiritueuses.

Du temps de Rabelais — et M. Pélagaud nous l'a rappelé — on

buvait beaucoup, on « humait le piolet » d'une façon exagérée, mais ces beuveries se passaient surtout dans les classes élevées, peu dans le peuple. Depuis Rabelais, on a bu davantage encore et de plus en plus dans le peuple, cela justifiant l'axiome très exact de Tarde : l'imitation se propage de haut en bas et l'exemple donné par les supérieurs est vite suivi par les inférieurs.

Dans la bourgeoisie, la consommation exagérée de boissons alcooliques n'a pas donné de bien brillants résultats et l'on compte les ivrognes de génie : Byron, Musset, Beethoven, Poë... et encore le moment de l'alcoolisme de ces hommes célèbres peut être discuté. Malgré cela, c'est cette classe sociale qui a eu le plus d'influence sur le peuple, et certainement les petits d'ici-bas ont bu parce qu'ils voyaient boire au-dessus d'eux.

On peut d'autant mieux espérer l'effet inverse que la consommation des vins, des liqueurs a baissé considérablement dans cette même classe moyenne, depuis une vingtaine d'années. On doit prendre les renseignements où on les trouve... Or, sur ce point, les plus probants sont fournis par les vieux garçons *serveurs*. Ils ont été unanimes à me dire : « On ne boit plus, Monsieur, dans les dîners, dans les banquets, dans les soirées ; on ne boit plus comme autrefois. Il fallait alors deux à trois bouteilles par personne ; il suffit maintenant d'une bouteille pour trois personnes. »

Si la classe moyenne, la portion éclairée de la nation prêche d'exemple, l'alcoolisme sera sérieusement atteint dans une de ses causes : l'esprit d'imitation.

Evidemment, cela ne le fera pas disparaître ; mais le même reproche ne peut-il pas être fait aux systèmes les plus vantés ?

On a dit : faites des lois contre les ivrognes. Elles n'ont pas grande utilité. L'ivrogne bruyant, celui qui se fait emmener au poste, est rarement un alcoolique ; c'est un homme que le vin a surpris, qui s'est trouvé ivre au sortir d'une fête. L'alcoolique est habitué à la boisson ; il reste à peu près silencieux ; il entre chez lui à tâtons, trébuche souvent pendant le trajet, mais n'a rien à démêler avec la police.

Des lois contre les débitants ?

Combien ne sont-elles pas inefficaces. Le marchand de vins est puissant à notre époque et trouve toujours avec le ciel quelque accommodement.

Les remèdes fiscaux sont illusoire. Aujourd'hui l'alcool rapporte par an plus de 700 millions en Russie, près de 500 millions dans notre pays. Aucun ministre des finances ne peut songer à diminuer pareille source de revenus, ce qui plus que jamais compromettrait l'équilibre déjà si difficile à réaliser du budget.

Reste le monopole de l'alcool. M. Alglave s'en est fait l'apôtre. La Suisse l'a réalisé depuis 1887. Les résultats sont peu encourageants au double point de vue financier et hygiénique.

Tout récemment, M. Duclaux, dans son RAPPORT publié par les *Annales de l'Institut Pasteur* et rédigé au nom de la commission extra-parlementaire chargée d'étudier le monopole de l'alcool au point de vue de l'hygiène, ne s'en est guère montré partisan ¹.

¹ *Annales de l'Institut Pasteur*, 25 janvier 1898 :

..... L'alcool se présente à la consommation non seulement dans les boissons fermentées, mais aussi dans les eaux-de vie qu'on en retire, ou bien encore dans les flegmes provenant de la distillation des moûts fermentés de betteraves, de grains et de fruits de diverse nature. Dans ces flegmes et eaux-de-vie, l'alcool est à un degré de concentration qui en change l'effet sur l'organisme. Il est absorbé plus rapidement dans l'estomac, passe en plus grande abondance dans la circulation générale, et l'effet d'excitation qu'il amène lorsqu'il est en petite quantité augmente et peut devenir dangereux lorsque cet effet est porté trop haut chez celui qui s'enivre, ou lorsqu'il se répète trop souvent chez celui qui prend l'habitude de l'alcool. Or, toute sensation, même la plus agréable, même la plus utile, lorsqu'elle est trop exaltée, devient un danger. Il en est de même pour l'excitation alcoolique qui, même produite au moyen d'alcool tout à fait pur, est nuisible à la santé, dès qu'elle devient trop violente ou trop fréquente.

Ce n'est pas tout : les flegmes et eaux-de-vie contiennent tous, en proportions variables, des aldéhydes, des alcools supérieurs et d'autres produits provenant soit des fermentations variées dont le moût a été le siège, soit des matières premières qui ont servi à les obtenir. Toutes ces substances, que nous appelons du nom impropre d'*impuretés*, sont toxiques, bien plus toxiques à volume égal que l'alcool. C'est ce que nous ont montré, les premières, les belles expériences de MM. Laborde et Magnan, et ce qui a été confirmé depuis par une foule de physiologistes. Le danger

« Tout monopole, dit-il, est funeste au point de vue de l'hygiène,

propre de ces substances s'ajoute au danger de l'alcool qui les a entraînées avec lui, de sorte qu'il y a plus d'inconvénients à boire un alcool chargé d'impuretés qu'un alcool au même degré qui n'en contiendrait pas.

C'est de cette conséquence très juste que sont partis tous les projets qui visent à résoudre hygiéniquement le problème de l'alcoolisme en améliorant la rectification. Supprimons ces impuretés, ont-ils dit, et nous obtiendrons un alcool à peu près inoffensif, que le consommateur pourra absorber et l'Etat vendre en grandes quantités, et qui enrichira le Trésor sans appauvrir la race. Ce serait l'idéal. Mais votre sous-commission était obligée de s'en tenir aux réalités.

Elle a d'abord établi comme principe qu'il n'y a aucun alcool distillé qui soit hygiénique et qu'au delà d'une certaine limite l'alcool éthylique le plus pur devient dangereux. Cette limite est, il est vrai, assez élevée pour lui, plus élevée que pour les autres alcools et les substances qualifiées d'impuretés. Mais il a paru inutile de la fixer, parce que l'alcool tout à fait pur est imbuvable. Le consommateur ne le recherche ou ne l'accepte qu'accompagné de quelques-unes de ces impuretés qui lui donnent son goût, son parfum ou son cachet : de sorte que si en rectifiant l'alcool on le rend plus inoffensif, on lui enlève d'un autre côté sa clientèle.

De bons esprits ont pensé qu'il y avait là une solution, et qu'en ne donnant aux consommateurs que de l'alcool purifié et par là peu agréable à boire, on les corrigerait de ce goût. C'est évidemment là une illusion. Il faudrait un gouvernement singulièrement fort pour imposer un goût au public, et une police singulièrement vigilante pour empêcher ce public de faire rentrer dans la consommation les impuretés dont on voudrait le priver, ou de les remplacer par d'autres tout aussi dangereuses. L'expérience a du reste montré qu'en Suisse il a fallu rendre aux consommateurs le goût de *fusel*, d'alcool de pomme de terre, auquel ils étaient habitués dans leur alcool. Ils le réclamaient comme électeurs, comme clients et comme logiciens, car pourquoi leur refuser les éléments de sapidité qu'on concédait aux buveurs de kirsch ou de cognac authentiques? Par suite, le problème de l'alcoolisme n'est pas un problème de perfectionnement dans la rectification. D'ailleurs, ceux-là mêmes qui préconisent cette solution n'ont jamais songé à en faire une solution générale. Ils ne songent nullement à rectifier les kirschs, les cognacs, les rhums et, en général, les eaux-de-vie de marque. Ils proposent de rectifier seulement les eaux-de-vie de betteraves ou de grains, ce qu'on appelle d'ordinaire les *alcools d'industrie*.

Il est certain qu'il y a un progrès à accomplir de ce côté, et qu'on pourrait chercher à assurer davantage la pureté des alcools provenant non seulement de l'industrie, mais aussi des bouilleurs de cru. Contrairement

car il n'y a pas d'alcool hygiénique, si bien purifié ou si bien cuisiné qu'il soit. »

à ce qu'on croit d'ordinaire, il n'y a aucune supériorité des uns sur les autres. Les fermentations industrielles donnent parfois des alcools très impurs, mais que la rectification purifie. Par contre, les fermentations faites chez les bouilleurs de cru donnent parfois des alcools impurs que la simple distillation à laquelle ils sont soumis n'améliore pas, et quand ces bouilleurs de cru deviennent à leur tour des bouilleurs de cuit et font de l'alcool de betteraves ou de pommes de terre, leur alcool est beaucoup plus mauvais que l'alcool industriel. Un contrôle hygiénique qui arrêterait dès l'origine ou empêcherait de circuler un alcool contenant au delà d'un certain minimum d'impuretés serait un bienfait.

Mais autant il est sage d'espérer une amélioration de ce côté, autant il serait vain d'espérer qu'elle sera considérable ; car d'un côté, les impuretés, de quelque nature qu'elles soient, ne peuvent être totalement éliminées dès qu'une catégorie de consommateurs les recherche ; de l'autre, dès qu'elles atteignent une certaine proportion, elles deviennent intolérables pour l'immense majorité des consommateurs. C'est entre ces deux barrières naturelles que l'action législative doit se mouvoir, si elle ne veut pas se briser contre plus fort qu'elle.

Or, dans ces limites, il est facile de faire le départ de l'action nocive due aux impuretés et de l'action nocive due à l'alcool qui leur sert d'excipient. On trouve alors qu'il y a disproportion évidente entre ces deux actions nocives. Les substances qui constituent les impuretés sont chacune individuellement un poison plus actif que l'alcool, quatre-vingts fois plus actif par exemple pour le furfurol. Mais, amenées à l'état de dilution tolérable pour le consommateur, elles tombent, comme nocivité, au-dessous de l'alcool qui les contient. C'est ainsi, par exemple, que pour absorber dans un rhum la quantité de furfurol capable de le tuer par injection dans les veines, un consommateur devrait boire un demi-mètre cube de liquide : il serait mort par l'alcool longtemps avant de l'être par le furfurol consommé.

Votre sous-commission a cru nécessaire de traduire cette notion scientifique en disant que « dans les alcools livrés à la consommation, même les plus mal rectifiés, l'action nocive des impuretés est loin d'égaliser l'action nocive de l'alcool qui les contient. »

La question ainsi réglée du côté des impuretés naturelles des alcools de distillation, la sous-commission avait devant elle les impuretés artificielles et ajoutées, les bouquets, les essences, les sauces, les ingrédients divers qui servent à préparer les absinthes, bitters, vermouths, apéritifs et autres boissons d'avant et après les repas. Envisagées dans leur ensemble, ces substances sont beaucoup plus dangereuses, à l'état pur, que les impuretés naturelles. C'est ce qu'ont démontré les expériences de tous les physiolo-

Notre ami Enrico Ferri, dans ses leçons à l'Université de Bruxelles¹, indique les différentes médications proposées. Il distingue des remèdes répressifs, fiscaux, policiers, psychologiques et médicaux. Nous lui empruntons quelques renseignements caractéristiques par exemple. Qu'espérer des règlements de police visant le nombre des débits? Est-ce par ce qu'il y aura un nombre fixe de cabarets comme il y a un nombre fixe d'études de notaire que l'alcoolisme diminuera? C'est possible, mais rien n'est moins prouvé.

En Hollande, il y a 1 débit pour 192 habitants, en Belgique, 1 pour 35 habitants. Dans ces deux pays, la consommation de l'alcool est à peu près la même : environ 9 litres.

On peut en dire autant pour les sociétés anti-alcooliques, pour les sociétés de tempérance (système de Gotherburg). C'est tout au plus un palliatif. Les ligues de cet ordre, quand elles ont à leur

gistes. Votre sous-commission a été d'accord avec tous ceux qui l'ont précédée dans l'étude de cette question, en affirmant une fois de plus que « le danger est beaucoup plus grand avec les essences, bouquets et autres ingrédients artificiels qu'on ajoute à l'alcool pour en faire les vermouths, apéritifs, absinthes du commerce. L'action nocive de ces substances, même lorsqu'elles sont les plus pures et les mieux choisies, peut augmenter dans une large mesure l'action nocive de l'alcool qui les contient.... »

La sous-commission conclut qu'il y a quelque chose à gagner au point de vue de l'hygiène à assurer la purification des alcools d'alaambic. Divers projets de monopole visent le même but, mais latéralement, et on peut l'atteindre sans aucun monopole.

La sous-commission conclut plus fortement encore contre les boissons à bouquets et à essences. Les divers projets de monopole acceptent l'absinthe, et émettent seulement l'espérance illusoire qu'on arrivera à en fabriquer d'hygiénique ; à ce point de vue, votre sous-commission ne peut se rallier à aucun d'eux.

La sous-commission conclut, enfin, qu'il faut essayer de restreindre le plus possible le nombre des buveurs. Tout monopole rêve, au contraire, de l'augmenter, et cela par la force des choses et malgré toute législation. A ce point de vue, votre sous-commission considérerait tout monopole comme funeste au point de vue de l'hygiène, car il n'existe pas d'alcool hygiénique, si bien purifié ou si bien cuisiné qu'il soit.

¹ La *Justice pénale*, son évolution, ses défauts, son avenir (résumé du cours de sociologie criminelle), p. 43 à 49. Bruxelles, Lancier, 1898.

tête un apôtre enthousiaste, ont une action réelle, mais éphémère, ainsi l'influence du père Mathiew en Irlande (1847).

Les conférences dans les lycées ou pensions, les images suggestives, les manuels scolaires n'agissent que parce qu'ils s'adressent à l'esprit. C'est seulement en élevant le niveau intellectuel du peuple qu'on parviendra à lui faire comprendre les dangers de l'alcoolisme. De l'instruction, toujours de l'instruction et encore de l'instruction : on n'en donne jamais suffisamment pour qu'il y en ait assez. Quand le peuple sera plus instruit, il pourra comprendre le danger et alors il renoncera à l'excitant alcool. Il y renoncera surtout quand on lui aura donné de saines distractions, des livres, du théâtre à bon marché, un intérieur où il lui sera possible de trouver quelques-unes des satisfactions que nous avons dans nos maisons. Donnez des loisirs à l'ouvrier et il saura les employer.

Nous sommes tous solidaires, à l'heure actuelle plus que jamais, et c'est de nous, de notre classe bourgeoise que l'exemple et les armes doivent venir pour lutter contre l'alcoolisme. Les exemples se diffusent de haut en bas. On ne saurait trop insister sur ce point.

Dans l'échelle sociale, c'est la sobriété des classes élevées qui fera diminuer l'alcoolisme du peuple.

Je termine en parodiant une phrase célèbre : Que Messieurs les consommateurs de Chartreuse et d'exquise fine Champagne commentent !

M. Roche. — On ne saurait trop vivement remercier M. le professeur Lacassagne de sa remarquable communication qui vient de tenir sous le charme l'esprit de ses auditeurs. C'est véritablement rendre hommage à l'importance de cette communication que de revenir, pour y appuyer, sur ses points essentiels.

M. Lacassagne a défini les alcooliques : des « séniles précoces ». On ne saurait mieux qualifier le travail de dissolution que l'alcool opère dans l'organisme. Ce n'est pas seulement au point de vue anatomo-pathologique que cette sénilité avant la vieillesse s'accuse.

Pendant la vie, il semble que les sympathies organiques soient rompues, le mouvement nutritif accéléré, les forces vitales accumulées et transmises par l'hérédité, épuisées comme à la hâte; enfin les synergies fonctionnelles dont l'équilibre fait la santé sont troublées. Le système nerveux voit son influence diminuer; il ne règne plus en maître sur les divers organes. Les zones psychiques elles-mêmes sont atteintes et souvent l'alcoolique n'a pas conscience des plus graves lésions pulmonaires et autres qui le tuent.

Cette sorte de suicide involontaire fait, dit-on, œuvre de sélection au profit de l'espèce. Est-ce chose certaine ou une simple hypothèse? La balance semble pencher surtout de ce côté-ci. Si l'alcoolique était seul, mourait sans enfant, on se résignerait sans peine à sa disparition et même à son intoxication. Mais, lui, ne renonce pas à la paternité et laisse des descendants dégénérés et qui, à leur tour, feront naître d'autres dégénérés.

Comme remède absolu, M. Lacassagne dit : de l'instruction, encore et toujours de l'instruction.

Son influence est-elle bien certaine? La préconiser ainsi, n'est-ce pas sacrifier, peut-être, à l'intellectualisme qui hante le cerveau des faiseurs de programmes? L'alcoolisme est-il donc la spécialité des ignorants? La tempérance est-elle la vertu inamovible des savants? et n'est-on vertueux qu'à condition d'être instruit? En réalité, tous ces points d'interrogation sont chose d'un autre ordre. C'est moins de l'intelligence que de la volonté que la tempérance relève, c'est l'éducation qui, plus que l'instruction, règle et affermit la volonté. C'est de l'éducation qu'il faut attendre le meilleur appoint dans la lutte nécessaire contre l'alcool.

M. Mayet. — M. le professeur Lacassagne regarde comme illusoire l'influence de la consommation de l'alcool sur la criminalité; au cours de la discussion ayant eu lieu dans la dernière séance, M. Cadéac n'a incriminé que les essences dans la pathogénie des accidents de l'alcoolisme; comme il y a un mois, je dis aujourd'hui : dans la communication sur l'*Alcoolisme*, j'ai moins

exprimé mon sentiment relatif à la criminalité, que reflété l'opinion généralement admise, les idées classiques.

Y a-t-il réellement entre les courbes de l'alcool et celles de la folie, de la criminalité des rapports de cause à effets, ou la comparaison de ces courbes joue-t-elle seulement le rôle d'épouvantail entre les mains des apôtres de l'anti-alcoolisme, au même titre que les tableaux qui attribuent aux consommateurs de boissons spiritueuses l'estomac verdâtre et le foie putréfié qu'ils représentent?

Je n'ai point la compétence voulue pour essayer de préciser une question discutée par des maîtres éminents de diverses écoles, et me suis contenté d'en esquisser les lignes principales.

Vu l'heure avancée, la suite de la discussion est renvoyée à la séance suivante.

PRÉSENTATIONS

M. Cadéac présente diverses pièces anatomiques dépendant des collections de l'*École vétérinaire* :

1° Dilatation de l'œsophage chez le chien.

2° Dilatation énorme de l'œsophage d'un cheval. Les exemples de dilatation totale de l'œsophage analogue à celle présentée sont peu fréquents ; le jabot œsophagien est un fait moins rare.

3° Étranglement spontané du côlon flottant, chez le cheval ; le mécanisme de cet étranglement intestinal est assez complexe et semble reconnaître surtout pour cause l'action de la pesanteur sur les boules fécales qui circulent dans cette portion de l'intestin jointe à une contraction spasmodique des fibres musculaires longitudinales.

Après quelques questions posées à M. Cadéac par MM. Guinard, Roche, Lesbre et Verrière, la séance est levée à 6 h. 1/2.

L'un des Secrétaires : Lucien MAYET.